



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

2 octobre 2014

« Votre manifestation simplement durable ! » : guide pratique pour les organisateurs de manifestations sportives et culturelles

(IVS) - L'Etat du Valais conseille et encourage les organisateurs de manifestations à intégrer dans leurs projets les principes du développement durable. Un nouveau guide pratique présente des actions concrètes en matière sociale, économique et environnementale. Pour organiser et gérer un évènement de manière durable et volontaire, il suffit désormais de cliquer sur : www.vs.ch/guideDD

Chaque année, le canton du Valais soutient l'organisation d'évènements culturels et sportifs d'importance cantonale. En accord avec les valeurs de la Marque Valais et l'Agenda 21 cantonal, les Services du développement économique (SDE) et de la protection de l'environnement (SPE) conseillent et encouragent les organisateurs de manifestations à mettre en œuvre concrètement les principes du développement durable.

Le guide pratique « Votre manifestation simplement durable ! » permet non seulement de choisir par thème des mesures à appliquer, mais aussi de planifier leur réalisation. Testé par des organisateurs chevronnés, ce guide a été réalisé, sur mandat du SDE et du SPE, par Swiss Climate et la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).

Son application permet à une manifestation d'optimiser ses ressources financières, de contribuer au développement socio-économique régional et de minimiser son empreinte environnementale. La FDDM se tient à disposition pour conseiller les organisateurs. Ce nouvel outil, simple d'utilisation et adaptable aux besoins de chaque manifestation, a été conçu autour de 4 mots-clés : « agir », « communiquer », « gérer » et « analyser ».

Chaque chapitre propose des mesures, conseils, références et indicateurs. La partie « agir » permet à un organisateur d'améliorer son bilan économique, environnemental et social : gestion de l'énergie, des déchets, des transports, santé et sécurité. Selon les besoins, l'ensemble des 76 mesures proposées peuvent être réalisées ou seules quelques actions pour un thème particulier peuvent être choisies.

Eric Jordan, organisateur du Rallye du Chablais a testé ce guide : « *un outil simple d'utilisation, pragmatique et à la portée de tout type de manifestation* ». Il souligne également l'importance des outils de suivi mis à disposition tels que les tableaux d'auto-évaluation.

L'Etat du Valais encourage les organisateurs à mettre en œuvre tout ou partie du présent guide. Pour télécharger le guide et ses annexes: www.vs.ch/guideDD



L'Agenda 21 cantonal est un programme d'actions permettant de concrétiser la Charte du développement durable adoptée par le Grand Conseil en 1998. Constitué de 16 engagements, il présente les principaux défis économiques, environnementaux et sociaux que le Valais se doit de relever. La Fondation pour le développement durable des régions de montagne est en charge de garantir sa mise en œuvre. Plus d'informations: www.fddm.ch.

Note aux rédactions

Jean-Michel Cina, président du Gouvernement - 027 606 23 00

Jean-Pierre Pralong, responsable de l'Agenda 21 du canton - 076 586 76 21